

-----  
*Arrondissement de BETHUNE*

du Conseil Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 11 avril 2023, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 5 avril 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lyliane, BERROYEZ Béatrice, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, DERICQUEBOURG Daniel, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, FACON Dorothee, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU GINETTE, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROBIQUET Tanguy, SAINT-ANDRÉ Stéphane, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry, TOMMASI Céline, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique*

**PROCURATIONS :**

*BOSSART Steve donne procuration à LECONTE Maurice, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOUILLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, SELIN Pierre donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BERTIER Jacky donne procuration à*

*PÉDRINI Léo, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DASSONVAL Michel donne procuration à MERLIN Régine, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERLIQUE Martine donne procuration à BERRIER Philibert, DOMART Sylvie donne procuration à ANTKOWIAK Corinne, FONTAINE Joëlle donne procuration à LEGRAND Jean-Michel, MILLE Robert donne procuration à MAESELEE Fabrice, NOREL Francis donne procuration à MARCELLAK Serge, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain, WALLET Frédéric donne procuration à DELHAYE Nicole, WILLEMAND Isabelle donne procuration à DAGBERT Julien*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, OPIGEZ Dorothée, PERRIN Patrick, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURSEL Karine, VIVIEN Michel*

*Monsieur DEMULIER Jérôme est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**11 avril 2023**

**FINANCES, CONTROLE DE GESTION ET COMMANDE PUBLIQUE**

**OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE BETHUNE-BRUAY,**  
**ARTOIS-LYS ROMANE - SUBVENTION 2023**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°CC2022/136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n° 4 : Accélérer les dynamiques de transition économique ;  
Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a confié les missions de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'actions de développement touristique à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI).

L'Office de Tourisme Intercommunal a vocation à assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local et des diverses activités se rapportant au tourisme sous toutes ses formes sur la totalité du territoire spécifié dans ses statuts.

Par convention d'une durée de trois ans (2022-2024), la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a fixé à l'OTI, les objectifs, les missions confiées et les moyens mis à sa disposition pour y parvenir dont les moyens financiers.

Afin d'assurer son fonctionnement, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a versé une subvention d'un montant de 1 000 000 d'euros au titre de l'année 2022 hors taxes de séjour (237 862 €).

Considérant la situation budgétaire excédentaire, une subvention de 900 000 € est nécessaire à l'équilibre du budget 2023 de l'OTI.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 04 avril 2023, il est proposé à l'Assemblée de fixer la subvention 2023 à un montant de 900 000 euros, hors taxes de séjour. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**FIXE ET AUTORISE** le versement de la subvention annuelle 2023 pour un montant de 900 000 euros, hors taxes de séjour,

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **14 AVR. 2023**

Et de la publication le : **14 AVR. 2023**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**DEROUBAIX Hervé**



**DEROUBAIX Hervé**